



RENSEIGNEMENT bonjour j'ai déposer un dossier de surendettement en 2017

Par anny62200, le 14/09/2019 à 17:08

bonjour j'ai déposer un dossier de surendettement en 2017 il a été jugé et les dettes toutes effacées mêmeoney (banque accord) mais voilà le dossier je l'ai fait à mon nom , et mon mari avait signé pour la carte mais pas pour le crédit il a un mois j'ai reçu une lettre de mise en demeure pour un retard de 600 euros j'ai téléphoné pour informer que mon dossier de surendettement..IL m'a répondu qu'il n'avait pas vu le dossier et de ne pas tenir compte du courrier un mois plus tard de nouveaux une mise en demeure mais cette fois-ci me reprochant de ne pas avoir répondu au courrier et que de ce fait mon dossier était entre les mains de la société civile de huissiers ;;je retéléphone et là il me informe que ce n'est pas mon mari qui est poursuivi car il a signé aussi je explique que je suis adulte handicapée sans ressources et qu'il n'a jamais été informé ;la réponse vous le saviez que vous aviez une dette ;j'ai rappelé le huissier lui informer de la procédure de effacement me dit il faut comme me payer ;je lui dit ok ,mais pas avant le 27 /09 la totalité le huissier mais répondu pas de problème le 13 /09 au téléphone et là un nouveaux courrier pour me informer de une injonction au près du tribunal ;je ne comprend plus rien pouvez vous me aider merci

Par youris, le 14/09/2019 à 20:14

bonjour,

il est probable que votre mari était solidaire de vos dettes, comme le dossier de surendettement n'a été fait qu'à votre nom, votre créancier se retourne contre votre mari dont les dettes n'ont pas été effacées.

quand on est marié sous le régime légal de la communauté, il y a solidarité pour les dettes ménagères.

si votre créancier a fait une procédure devant le tribunal, il faut attendre son résultat.

salutations

Par P.M., le 14/09/2019 à 20:31

Bonjour,

Si une injonction de payer a été prise par le Tribunal, elle doit vous être signifiée et vous avez la possibilité d'y faire opposition sans rien payer pour le moment...

Je vous conseillerais de vous rapprocher de la commission de surendettement et/ou d'une association de consommateurs et/ou d'un avocat spécialiste...